

Note relative à l'inscription post-graduée des anciens élèves de l'Ecole Nationale d'Administration (régime BAC+4)

Le Directeur Général de l'E.N.A a reçu **une réponse favorable** (envoi n°545 du 08 avril 2018 et n°567 du 09 avril 2018) **à l'inscription en formation post-graduée des titulaires de diplôme de l'E.N.A (BAC+04)** par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique suite à son envoi n°105 D.G/ E.N.A du 01 avril 2018.

selon l'instruction n° 545 du 08 avril 2018 : **« Il est porté à votre connaissance (Directeurs d'Universités et Ecoles Supérieures) que le diplôme de l'E.N.A, décerné après BAC et 04 années d'études avant le décret 05-440 du 12 novembre 2005 et jusqu'à la promotion 2005-2009 ouvre droit à l'inscription de son titulaire à l'ensemble des formations post-graduées organisées par les établissements d'enseignement supérieur ».**